

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008013

Signataire : MG/PC

OBJET : Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi sur la démocratie de proximité en date du 27 février 2002,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article Unique : Désigne les représentants suivants à la commission consultative des services publics locaux :

- Un membre de chaque groupe politique

- Teddy MAIZA
- Malika AHMED
- Véronique HAMMACHE
- Jean Jacques KARMAN
- Fayçal MENIA
- Christiane DESCAMPS

- Un membre de chaque syndicat non sédentaire

- Quatre-Chemins : Christiane BERNARD
- Centre et Montfort : José GOMES

- Un membre de chaque association de commerçants

- Groupement des commerçants et artisans d'Aubervilliers centre : Pierre SEBAHOUN
- Aubervillette : William OUAKI
- Pour la promotion du commerce Fort d'Aubervilliers : Mohamed JOUBALA

- La maison du commerce et de l'artisanat

- Michèle RAOUL pour le quartier Sadi Carnot

Pour le Maire

L'Adjoint délégué